

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 26 février 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Procurations : Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés - Absents : Messieurs et Mesdames : Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire.

Délibération n° 8 : Œuvres sociales personnels CCAS

Au vu de l'intention de la structure de développer une politique d'action sociale en faveur de son personnel ;

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration sa volonté, de soutenir le pouvoir d'achat des familles du personnels, en attribuant aux agents (titulaires, stagiaires, contractuels) justifiant d'une ancienneté minimale d'un mois, ayant un ou plusieurs enfants à charge, âgés de 11 ans maximum ;

- **Un chèque cadeau pour la période de Noël d'un montant défini en interne suivant le budget de l'année en cours.**

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'en cas de décès d'un proche (ascendant, enfant ou conjoint) d'un agent, la structure pourra faire parvenir ;

- **Une gerbe de fleurs d'un montant maximum de 100€.**

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que pour le départ à la retraite d'un agent, la structure offrira ;

- **Des fleurs et un panier garni d'une valeur maximale de 100€.**

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration sa volonté de valoriser et de remercier le personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année, en attribuant aux agents, justifiant d'une ancienneté minimale d'un mois ;

- **Un chèque CADOC d'une valeur de 35€00 ou des chocolats, du même montant.**

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires afin de mettre en place les dites mentions ;

DISENT que les crédits nécessaires à l'achat des œuvres sociales seront disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité (Résidence du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 12 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Président,
Thierry DELBREIL

Marie-Laurence PUJOL
La Secrétaire de Séance